



LICENCE EN DROIT ECONOMIE GESTION
MENTION DROIT
2^{ème} NIVEAU - GROUPE DE COURS N° 2
DROIT FISCAL

(Cours du Professeur Vincent DUSSART)

VENDREDI 5 MAI 2017
13 H 30 – 16 H 30

Durée : 3 heures

Documents autorisés : Néant

Calculatrice autorisée.

Vous répondrez aux trois questions suivantes :

1./ Vous expliquerez les étapes de la procédure de l'impôt (10 points).

2./ Vous expliquerez ce qu'est la doctrine administrative (4 points).

3./ Impôt de solidarité sur la fortune (6 points).

Monsieur et Madame CERRUTTI ont un patrimoine net de 12500000 € en 2016. Ils ont trois enfants.

Ils ne peuvent bénéficier d'aucune réduction d'impôt.

a./ Vous rappellerez les règles de détermination de la base imposable de l'ISF.

b./ Calculer l'impôt de solidarité sur la fortune qu'ils doivent à l'Etat.

Fraction de la valeur nette taxable du patrimoine au 1^{er} janvier 2017	Taux applicable (en %)
N'excédant pas 800 000 €	0
Supérieure à 800 000 € et inférieure ou égale à 1 300 000 €	0,50
Supérieure à 1 300 000 € et inférieure ou égale à 2 570 000 €	0,70

Supérieure à 2 570 000 € et inférieure ou égale à 5 000 000 €	1
Supérieure à 5 000 000 € et inférieure ou égale à 10 000 000 €	1,25
Supérieure à 10 000 000 €	1,50